CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE SURESNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Suresnes
S'est réuni sous la Vice-présidence de Muriel RICHARD, Guillaume BOUDY étant empêché.

ADMINISTRATEURS DE DROIT :

Monsieur BOUDY: Président de la Caisse des Ecoles
Madame NEVEU : Inspectrice de l'Education nationale
Enseignement élémentaire et maternel

Mesdames COUPRY, COUSSEAU, EL-BAKKALI, GUILLOU, LAINE, REBER, RICHARD,
Messieurs JACON, KARAM, LEMBERT

ADMINISTRATEURS ELUS :

Mesdames DUBOIS, JOIRIS, ROLLER, TRUCHOT, TRUSGNACH
Messieurs BOUCHMAL, CERRUTTI, JEANBERT

TRESORIER : Monsieur GOULAOUIC

ABSENTS EXCUSES
Mesdames COUSSEAU, JOIRIS, NEVEU, ROLLER, Monsieur BOUDY

Accusé de réception en préfecture
092-269200903-20221028-2022-DEL-12-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022

II - RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION D'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Lors de la présentation et du vote du compte administratif 2021 et de la rédaction de la délibération (conseil d'administration du 4 avril 2022), une erreur s'est glissée dans les documents.
Le montant indiqué (48 674,99€) est le résultat après le transfert entre sections de l'investissement vers le fonctionnement et non le résultat du compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) et notamment les articles L.1612-9, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-13, L.2121-14, L.2121-29 et L2121-31,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1 : de corriger le solde d'exécution reporté pour la section d'investissement du compte administratif porté à :

Section de fonctionnement	
Solde d'exécution reporté	0,00 €
Section d'investissement	
Solde d'exécution reporté	141 526,52 €
Excédent de clôture – Autofinancement net après clôture	141 526,52 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

et ont signé les membres présents.

Pour le Président,
La Vice-présidente

CAISSE des ÉCOLES * VILLE DE SURESNES *

Muriel RICHARD

Accusé de réception en préfecture
092-269200903-20221028-2022-DEL-12-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022